



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'AIN

Commune de VAUX EN BUGEY - 01150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 02/07/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 12

Date de convocation : 21/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Stéphanie DRUESNE, Patrick FONTAINE, Franck CHARBONNEL, Anne-Sophie RAMBAUD, Franck DESMARIS, Laetitia DE OLIVEIRA, Célia DUPORT, Naïma MOLIARD, Marie-Céline RAY, Annie THOLOZAN.

Procurations : Jean-Marc BOEUFGRAS donne procuration à Marie-Céline RAY
André GROSCLAUDE donne procuration à Franck DESMARIS

Evelyne RODIN est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour 1 délibération finance pour le vote du CFU 2024 sur le budget communal et 1 délibération finance pour le vote du CFU 2024 sur le budget assainissement et 1 délibération DM 1 sur le budget communal.

Ce qui est accepté à l'unanimité par l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

1. URBANISME

- Déclaration d'intention d'Aliéner parcelle AB 94 – Pas de préemption à l'unanimité,
- Déclaration d'intention d'Aliéner parcelles AC 133 et AC 255 – Pas préemption à l'unanimité.
- Acquisition de parcelles B 269, B 270, C 99, C 101, C 649, C 654, C 707, C 1704 et C 1713 - 1 abstention et 12 voix pour. Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles et autorise Mme le Maire à signer tout document.
- Arrêt du projet de révision du PLU suite au bilan de la concertation et avant l'enquête publique (PADD + Règlement) – Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. FINANCES

- M. Patrick FONTAINE expose à l'assemblée délibérante les détails du Compte Financier Unique 2024 (CFU). Il informe que le document présenté est établi par la Commune et rigoureusement identique au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Le Compte Financier Unique (CFU) du budget communal 2024 s'établit

BUDGET COMMUNAL						
2024		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat clôture 2023 reporté	Résultat de clôture exercice 2024
Réalizations	Fonctionnement	862 449,68 €	757 127,66 €	105 322,02 €*	86 434,26 €	105 322,02 €
	Investissement	254 771,76 €	699 747,52 €	- 444 975,76 €	602 214,48 €	157 238,72 €
	Budget Total	1 117 221,44 €	1 456 875,18 €	-339 653,74 €	688 648,74 €	262 560,74 €
Restes à réaliser * (RAR)	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Investissement	- €	25 000,00 €	- €	- €	- €
Budget Total (Réalizations 2024 + RAR N-1)		1 117 221,44 €	1 481 875,18 €	-339 653,74 €	688 648,74 €	262 560,74 €

* part affectée à l'investissement en 2025

* Détail des RAR

Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2031	Frais d'Etudes Révision PLU	25 000.00
TOTAL Reste à Réaliser 2025			25 000,00 €

Soit un résultat de **-339 653,74 €** pour l'exercice.

Le résultat net global de clôture pour cet exercice est donc de **262 560,74 €**.

Ceci étant exposé et hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 par chapitres du budget principal communal.**

M. Patrick FONTAINE, 4^{ème} Adjoint en charge des finances, explique à l'assemblée délibérante les détails du Compte Financier Unique assainissement 2024. Il informe que ce document est établi par la Commune et rigoureusement identique au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Le Compte Financier Unique du budget assainissement 2024 s'établit comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT						
2024		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024	Résultat clôture 2023 reporté	Résultat de clôture exercice 2024
Réalizations	Exploitation	80 964,70 €	81929,59 €	-974,89 €	59 496,34 €	58 521,45 €
	Investissement	321 847,10 €	793 827,59 €	2 028,97 €	474 009,46 €	2 028,97 €
	Budget Total	402 811,80 €	875 757,18 €	1 054,08 €	533 505,80 €	60 550,42 €
Restes à réaliser * (RAR)	Exploitation	- €	- €	- €	€	- €
	Investissement	- €	€	- €	- €	- €
Budget Total (Réalizations + RAR)		402 811,80 €	875 757,18 €	1 054,08 €	533 505,80 €	60 550,42 €

Soit un résultat de **1054,08 €** pour l'exercice 2024.

Le résultat net global de clôture pour cet exercice est donc de **60 550,42 €**.

Ceci étant exposé et hors de la présence de Mme Le Maire, **le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement.**

Budget Communal – Décision modificative N° 1-2025

Procédure pour l'investissement d'intégrer en 2025, le résultat de clôture de Fonctionnement de 2023 (602 214,48 €), qui n'a pas été reporté sur 2024 par le logiciel Berger Levrault (problème technique), Mr Patrick FONTAINE, Adjoint aux Finances rappelle que ce dysfonctionnement a mis en défaut les chiffres du CFU 2024 et de ce fait le budget primitif 2025. Pour la parti investissements l'ajustement de l'affectation des résultats 2023 et 2024 sur le chapitre 001.

DM1 COMMUNAL VAUX EN BUGY					
Investissement 2023					
Dépenses			Recettes		
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	diminution de crédit		augmentation de crédits
chapitre /compte	chapitre /compte				
			002	602214,48	0
Total			Total	602214,48	0
				602214,48	
Investissement 2025					
Dépenses			Recettes		
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	diminution de crédit		augmentation de crédits
chapitre /compte	chapitre /compte				
			001	0	602214,48
Total			Total	0	602214,48
				602214,48	

Ceci étant exposé, **le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative N°1-2025 pour le budget municipal.**

Budget Communal – Décision modificative N° 2-2025

Procédure pour le fonctionnement et l'investissement d'équilibrer les comptes après adoptions du CFU 2024, Mr Patrick FONTAINE, Adjoint aux Finances rappelle que les dépenses et recettes doivent être équivalentes. Pour la partie investissements l'ajustement de l'affectation des 2024 sur le chapitre 001 pour un montant de 45 816,67 € qui solde le résultat de clôture de fonctionnement 2024 à **105 332,02 €**

DM2 COMMUNAL VAUX EN BUGEY

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	diminution de crédits		augmentation de crédits
chapitre /compte			chapitre /compte		
001		83061,02	002		105322,02
67-673		5000			
042-681		7261			
68-681		10000			
Total	0	105322,02	Total	0	105322,02
	105322,02			105322,02	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	diminution de crédits		augmentation de crédits
chapitre /compte			chapitre /compte		
21-21538	36388,47		001		45816,76
			040-1068	82205,23	
Total	36388,47	0	Total	82205,23	45816,76
	-36388,47			-36388,47	

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative N° 2-2025.

BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision modificative N°1-2025 – Procédure d'équilibrage des comptes après adoption du CFU 2024, M. Patrick FONTAINE, Adjoint aux Finances rappelle que pour amortir l'investissement de la nouvelle STEP, il faut solder celui de l'ancienne. C'est uniquement une opération d'ordre à exécuter sur le Budget Assainissement, et l'affectation des résultats de 2024.

DM1 ASST VAUX EN BUGEY					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	diminution de crédits		augmentation de crédits
chapitre /compte			chapitre /compte		
042-675	24557		042-777		25000
67-673		500			
042-681		40000	042-7817	24557	
011		31856,38	002		47356,38
Total	24557	72356,38		24557	72356,38
	47799,38			47799,38	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Diminution de crédits		Augmentation de crédits	diminution de crédits		augmentation de crédits
chapitre /compte			chapitre /compte		
2315	316085,63		23-238	316085,63	
041-2315		316085,63	001	70811,52	
040-13912		25000	041-238		316085,63
23-2315	55811,52		040-28532		40000
Total	371897,15	341085,63		386897,15	356085,63
	-30811,52			-30811,52	

Ce étant exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative N° 1-2025 pour le Budget Assainissement.

Vente d'un terrain communal à la SCIC SAS « La Cour des Grands » Vaux en Bugey et participation au capital de ladite société pour un montant équivalent.

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à la déclaration d'intention adoptée lors de la séance du 15 février 2024, la commune de Vaux-en-Bugey souhaite soutenir le projet de création de logements groupés pour personnes âgées ou en perte de mobilité porté par la SCIC SAS à capital variable *La Cour des Grands Vaux en Bugey*, dont elle est déjà coopératrice.

À cette fin, la commune envisage de céder à la SCIC les parcelles cadastrées AB 310, AB 311 et AB 639, faisant partie du domaine privé communal, pour un montant de **cent cinquante mille euros (150 000 €)**. Une servitude de passage permettant de desservir la parcelle AB 833, d'assurer la continuité du chemin des Dessertes, et d'accéder aux réseaux pour leur entretien, sera inscrite sur l'acte de vente.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1522-5 du Code général des collectivités territoriales, et de l'article 19 septies de la loi du 10 septembre 1947 sur la coopération, la commune est autorisée à participer au capital social d'une SCIC, notamment en réinvestissant tout ou partie du produit de la vente d'un bien lui appartenant.

Il est proposé que le produit de la vente du terrain précité, soit la somme de 150 000 €, soit réinvesti intégralement par la commune dans la SCIC *La Cour des Grands Vaux en Bugey*, sous la forme d'une souscription à **1 500 parts sociales de 100 € chacune** dans le cadre d'une augmentation de capital de ladite société.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré (2 contre Messieurs CHARBONNEL ET BERGERET et 12 votants pour)

DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la vente à la SCIC *La Cour des Grands Vaux en Bugey*, au prix de **150 000 €**, des parcelles cadastrées AB 310, AB 311 et AB 639, appartenant au domaine privé communal, vente conditionnée par l'inscription sur l'acte de vente d'une servitude de passage permettant de desservir la parcelle AB 833 d'assurer la continuité du chemin des Dessertes, et d'accéder aux réseaux pour leur entretien ;
2. **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous actes notariés ou documents afférents à cette vente ;
3. **D'AUTORISER** la commune à participer à une augmentation de capital de la SCIC *La Cour des Grands Vaux en Bugey* pour un montant total de **150 000 €**, correspondant à la souscription de **1 500 parts sociales de 100 € chacune**, entièrement libérées ;
4. **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le bulletin de souscription ainsi que tout document utile à la réalisation de cette opération.

AUTORISATION DE SOLLICITER LE SERA POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et suivants,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes,

Vu la nécessité d'anticiper le transfert obligatoire des compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » au 1^{er} janvier 2026,

Vu les échanges préalables avec le Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SERA).

Considérant l'intérêt pour la Commune de confier l'exercice de ces compétences au SERA dans le cadre d'une organisation mutualisée et techniquement adaptée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter le SERA pour le transfert des compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **Autorise Mme le Maire** à engager toute démarche utile auprès du SERA en ce sens ;
- **Autorise Mme le Maire** à signer tout document afférent à ce transfert de compétences, y compris les conventions de transfert, les avenants éventuels et tout acte administratif ou contractuel nécessaire à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

INFOS DIVERSES

* **Sectoriser** le village pour repérage de recherches de fuites (4 communes choisies) par le SERA. Plus de tarif préférentiel.

*Réception du rapport PLU – Sureté nucléaire.

*Plan départemental de protection contre les incendies (PCFI) : SDIS et Département, une étude sera lancée le 4 juin 2025.

*Ecole : bilan – 99 élèves – Prochaine rentrée (pas de fermeture de classe), remerciement à la mairie pour leur réactivité aux demandes.

*Rapport de l'Agence de l'eau (Fiscalité).

Divers :

Achat d'une carabine neuve pour le 14 juillet 2025.

Conscrits

Éric BERGERET : Informe que le 15 juillet 2025 à 18h30, inscriptions pour Visio avec EPR.

Laetitia DE OLIVEIRA demande : en rapport avec le site de concassage ?

Mme le Maire répond : Etude de la DREAL.

Evelyne RODIN rappelle :

Repas de fin d'année, choix du vendredi soir (pas samedi midi) à l'unanimité, à la date 12 décembre 2025.

Demande de Barnum à la Région Auvergne Rhône Alpes qui nous a été attribué voir convention reçue.

Migration du site internet sur la nouvelle plateforme prévue autour du 24 juillet 2025.

14 juillet 2025 – Maison Panis avec buvette pas de restauration à voir avec les conscrits (J. DULUYE)

Patrick FONTAINE informe que les travaux de la garderie débuteront le lundi 8 juillet 2025 – Déménagement de la salle.

Fin du Conseil 22h10

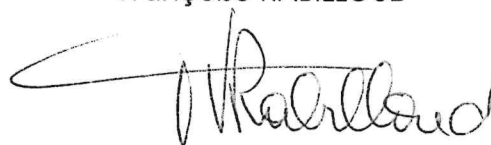
La secrétaire de séance,

Evelyne RODIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Rodin'.

Le Maire,

Françoise RABILLOUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Rabilloud'.